

ERVS
Enseignant Ressources Vie Scolaire

Accompagnement des enseignants
 dans la gestion des élèves à besoins
 éducatifs particuliers

Pour quoi ?

- Contribuer et collaborer à l'évolution positive des situations complexes
- Prévenir l'apparition de situations complexes
- Améliorer le climat scolaire



Pour qui ?

- Les équipes enseignantes
- La circonscription
- Le département



Quand ?

À la demande de l'enseignant ou de l'équipe après validation de l'IEN



Comment ?

- Contribuer à l'analyse de la situation
- Rechercher et proposer des pistes d'évolution
- Accompagner leur mise en œuvre

ERVS → C'est qui ? Pour quoi ?

Né de la volonté du directeur académique de répondre à une demande d'accompagnement des équipes dans la gestion des situations complexes d'élèves et de se prémunir du sentiment d'isolement, l'ERVS travaille en lien avec les équipes éducatives et pédagogiques du 1^{er} degré.

L'ERVS est un enseignant qui fait partie du pôle ressource de la circonscription.

Sa formation et son expérience avérée de l'enseignement auprès d'élèves en grandes difficultés scolaires, relationnelles ou de comportement lui permettent d'aider à la gestion de ces situations complexes.

Il a pour objectif de contribuer et de collaborer pour :

- apaiser et sortir de la problématique de l'urgence
- analyser et faire évoluer les situations complexes en situations gérables
- améliorer le climat scolaire
- prévenir la dégradation de situations sensibles et ses éventuelles répercussions sur la communauté éducative

ERVS → Pour qui ?

L'ERVS intervient pour aider les équipes enseignantes confrontées à une situation complexe impliquant un ou des élèves à besoins éducatifs spécifiques ou particuliers dont le comportement impacte le climat de la classe ou de l'école.

« Les élèves à besoins éducatifs spécifiques ou à besoins éducatifs particuliers regroupent une grande variété d'élèves qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages. » Définition internationale de BEP (OCDE-1996)

ERVS → Quand ?

Quand une équipe enseignante, après avoir cherché et mis en œuvre des réponses, fait appel à l'inspecteur de l'éducation nationale du 1^{er} degré. Ce dernier missionne l'ERVS afin d'apporter un appui et des conseils sur les difficultés d'accueil repérées au sein d'une classe, d'aider à l'analyse et de faire des propositions de pistes d'adaptation pour des situations difficiles.

L'ERVS peut également intervenir de manière préventive, toujours à la demande de l'IEN, lorsqu'une équipe enseignante perçoit des signaux faibles présageant une dégradation du climat dans une classe ou une école.

ERVS → Comment ?

Les modalités d'intervention de l'ERVS peuvent être :

- Contribuer à l'analyse de la situation :
 - Observation en classe, suivie d'un temps de réflexion avec l'enseignant(e)
 - Echange avec l'équipe (CM ; CC ; EE ; ESS...)
- Rechercher et proposer des pistes d'évolution
- Accompagner la mise en œuvre (co-intervention ; construction de séquences ; médiation avec les partenaires...)